



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 20 mai 2022 a été prescrite, pour une durée de 31 jours consécutifs, **soit du lundi 20 juin 2022 à 9 h au mercredi 20 juillet 2022 à 17 h 30**, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation de la révision du plan de prévention des risques mouvement de terrain – effondrement des berges du Tarn et de ses affluents.

L'enquête publique se déroulera sur le territoire des 19 communes suivantes : Albi, Arthès, Brens, Castelnau-de-Lévis, Couffouleux, Gaillac, Labastide-de-Lévis, Lagrave, Lescure-d'Albigeois, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Marssac-sur-Tarn, Mézens, Montans, Rabastens, Rivières, Saint-Juéry, Saint-Sulpice-la-Pointe et Terssac. Le siège de l'enquête publique se situera à la mairie de Gaillac (70, place d'Hautpoul – 81600 Gaillac).

La direction départementale des territoires du Tarn – service eau, risques, environnement et sécurité – bureau prévention des risques (téléphone 05/81/27/59/96 ou 05/81/27/59/28) – 19, rue de Ciron – 81013 Albi Cedex 09, responsable du plan, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

M. François MANTEAU, directeur régional SA HLM en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du tribunal administratif de Toulouse le 27 avril 2022.

Le dossier d'enquête pourra, pendant toute la durée de l'enquête publique, être consulté par le public :

- en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, aux mairies des communes concernées
- en version électronique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, via un poste informatique dédié à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 09)
- sur le site internet des services de l'État dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)) : rubrique Politiques Publiques/Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/Projets impactant l'environnement/Dossier d'enquête et résumé non technique du dossier /Effondrement des berges du Tarn en activant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plan-de-prevention-des-risques-berges-du-tarn>
- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plan-de-prevention-des-risques-berges-du-tarn>

Toute personne intéressée pourra demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant au préfet du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 9) dès la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête déposé dans chacune des mairies concernées, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, et aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies
- par courrier postal adressé à l'attention de M. le commissaire-enquêteur à la mairie de Gaillac (70, place d'Hautpoul – 81600), siège de l'enquête publique avec la précision suivante « *enquête publique préalable à l'approbation de la révision du plan de prévention des risques mouvement de terrain - effondrement des berges du Tarn et de ses affluents* »
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plan-de-prevention-des-risques-berges-du-tarn>
- par courriel à l'adresse suivante : [plan-de-prevention-des-risques-berges-du-tarn@mail.registre-numerique.fr](mailto:plan-de-prevention-des-risques-berges-du-tarn@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions du public écrites ou électroniques seront consultables via le registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public formulées avant le lundi 20 juin 2022 à 9 h ou après le mercredi 20 juillet 2022 à 17 h 30 ne seront pas prises en compte, quel que soit leur mode de dépôt, la date de réception faisant foi.

Par ailleurs, les observations et propositions du public seront, en outre, également reçues, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, par le commissaire-enquêteur aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Gaillac (siège de l'enquête publique – salle du conseil municipal)	lundi 20 juin 2022 de 9 h à 12 h et mercredi 20 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
Mairie d'Albi (Hôtel de Ville – salle Jaurès)	mardi 28 juin 2022 de 9 h à 12 h
Mairie de Lagrave	samedi 9 juillet 2022 de 9 h à 12 h
Mairie de Lisle-sur-Tarn (salle Justice de Paix)	mardi 28 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
Mairie de Rabastens (salle Occitane)	jeudi 23 juin 2022 de 14 h à 17 h
Mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe (Espace Auguste Milhes – 416, rue du capitaine Beaumont)	jeudi 23 juin 2022 de 9 h à 12 h
Mairie de Terssac	lundi 20 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Les observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 9), aux mairies des communes concernées ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)).

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn statuera sur l'approbation de la révision du plan de prévention des risques mouvement de terrain – effondrement des berges du Tarn et de ses affluents.